

QUELQUES CONSEILS AVANT LA VISITE

Équipements et aménagements

Aménagement

Vérifiez que l'eau et l'électricité soient en état de fonctionnement.

Mettez à disposition, au minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière, un aspirateur, un fer et une table à repasser... et des produits d'entretien écologiques.

Équipez les penderies de cintres de qualité et harmonisés.

Fournissez le nombre d'assises correspondant à la capacité d'accueil.

Vérifiez le bon état et l'état de propreté des sols, murs, plafonds, ouvrants et mobiliers.

L'ensemble du mobilier doit être coordonné ou présenter une harmonie d'ensemble.

Mettez les alèses des lits, les oreillers, 2 couvertures ou 1 couette par lit.

Les sommiers métalliques ne sont pas autorisés.

Largeur et longueur des lits : 90x190 cm pour 1 personne et 140x190 cm pour 2 personnes (tolérance de 80x190 cm pour les lits superposés ou lit 1 personne en 1*).

Équipement et aménagement des sanitaires

Mettez à disposition un sèche-cheveux, des patères, prise électrique libre près du miroir.

Supprimez le rideau de douche pour le remplacer par des parois rigides ou cabine de douche.

A partir de la 7^{ème} personne, obligation d'une 2^{ème} salle d'eau et d'un 2^{ème} WC (indépendant ou non).

Équipement et aménagement de la cuisine (ou coin cuisine)

Assurez-vous que la cuisine (ou le coin cuisine) soit équipée d'une ventilation et/ou hotte aspirante et/ou VMC.

Vérifiez que la quantité de vaisselle mise à disposition est non dépareillée et en nombre suffisant pour le nombre d'occupants ainsi que le matériel pour la préparation des repas.

Fournissez un autocuiseur, ou fait-tout ainsi qu'une cafetière (électrique ou mécanique), une bouilloire, un grille-pain...

Fournissez une poubelle fermée.

Services aux vacanciers

Proposez un maximum de services, même s'ils sont payants : draps à la demande, linge de toilette à la demande, linge de table à la demande, lits faits à l'arrivée (obligatoire en 5*), matériel pour bébé (lit et chaise haute), ménage, adaptateurs électriques pour les vacanciers étrangers, produits d'entretien à disposition.

Qualité et fiabilité de l'information

Mettez à disposition des dépliants et brochures d'informations locales, pratiques et touristiques, à jour, en français (à retirer à l'Office de Tourisme de Risoul).

Mettez à disposition du client le résumé de la grille de contrôle.

Accessibilité et développement durable

Donnez les consignes, organisez le tri sélectif (sac de tri).

Donnez une information sur les gestes simples à avoir en matière de respect de l'environnement.

Installez des ampoules à économie d'énergie, chasse d'eau à double débit, mousseurs sur tous les robinets, appareils de classe A+...

IMPORTANT

Demande de classement

La demande de classement d'un logement meublé dont la pièce d'habitation pour 1 ou 2 personnes a une surface inférieure à 12 m² avec le coin cuisine (ou 9 m² si la cuisine est séparée) sera systématiquement refusée ainsi que tout hébergement dont la salle d'eau et/ou WC ne se situent pas à l'intérieur du logement.



OFFICE DE TOURISME DE RISOUL

Service classement des meublés

Pauline COLLET • Batiment d'accueil • 05600 Risoul

04 92 46 10 00 • clubdesambassadeurs@risoul.com • www.risoul.com

PHOTO: G. GUYON



CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

Le classement :
une démarche volontaire

Un gage de qualité
pour rassurer vos clients

Une équipe à votre disposition
pour vous accompagner



A SAVOIR Taxe de séjour

Lors de l'accueil de vos clients, n'oubliez pas d'encaisser la taxe de séjour et d'établir votre déclaration mensuelle à la Mairie de Risoul

1. Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

« Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile ». (Code tourisme Art D324.1)

2. Les avantages du classement

- Je bénéficie d'un abattement fiscal intéressant : 71% sur les revenus micro-BIC.
- Je peux m'affilier à l'ANCV (Association Nationale des Chèques-Vacances), à conditions de disposer d'un n° de SIRET, me permettant ainsi d'élargir ma clientèle.
- J'apporte une garantie de qualité à mes vacanciers. Le classement en étoiles étant l'un des principaux critères de choix du vacancier, il est assuré de passer un séjour dans une location qui est contrôlée régulièrement.

3. A qui s'adresser ?

Pour faire classer mon hébergement en meublé de tourisme, 2 interlocuteurs : ils procèdent au contrôle de mon hébergement en vue de son classement.

- L'Office de Tourisme de Risoul : COLLET Pauline
- L'ADDET 05 : MICHELET Emilie

4. Combien coûte le classement ?

- 110€ par meublé de 1 à 3 meublés visités le même jour pour un même propriétaire.
- 50€ supplémentaires par meublé au-delà de 3 locations.
- 50€ pour une contre visite.

Tout rendez-vous non annulé 24h avant la date de visite sera facturé.

Le classement est valable 5 ans, ce qui représente 22€ / an. Les frais de classement sont à régler par chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme de Risoul.



5. Demander une visite de classement

Le propriétaire ou mandataire sollicite une visite de classement auprès de l'Office de Tourisme de Risoul par courrier, par téléphone ou par mail.

Grâce à la grille de classement des meublés qui fixe les normes de classement, je détermine la catégorie de classement souhaitée et je prépare mon hébergement en vue de la visite. Le meublé de tourisme doit être présenté en situation d'accueil (propre, en bon état, avec l'électricité en fonctionnement...)

Afin d'obtenir un rendez-vous, je remets à l'Office de Tourisme de Risoul le dossier complété des documents suivants :

- Le bon de commande signé, avec le règlement des frais de dossier, par chèque libellé à l'ordre de l'Office de Tourisme de Risoul.
- La demande de classement d'un meublé de tourisme (Cerfa 11819*03).
- La déclaration en mairie (Cerfa 14004*03) ou la copie si vous êtes déjà déclaré en mairie.
- L'état descriptif du bien à classer (annexe IV), dûment rempli et signé.

A réception de votre dossier, le service classement des meublés vous propose un rendez-vous, dans un délai maximum de 3 mois, pour la visite de votre meublé.

6. La visite et la validation du classement

La présence du propriétaire ou du mandataire est obligatoire. La durée de la visite d'inspection varie entre 45 mn à 2h en fonction de la taille du meublé. Le référent technique et/ou sa suppléante vérifie sur place la conformité de l'ensemble des critères : équipement et aménagements, état et propreté, services et informations aux clients, accessibilité et développement durable.

Après la visite de classement, l'Office de Tourisme de Risoul s'engage à vous transmettre, dans un délai d'un mois, la décision de classement (à conserver et à afficher dans le meublé), la grille de contrôle et l'attestation de visite.

En cas de désaccord, vous pourrez dans un délai de 15 jours, refuser la décision de classement. Ce refus doit se faire par la fiche de réclamation en courrier recommandé ou courriel avec Accusé de réception adressé au référent du classement. Le service classement de meublés s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai de 8 jours. Une réponse vous sera apportée par écrit dans un délai maximum de 15 jours. Dans le cas contraire, à l'échéance de ce délai de 15 jours (Art. D.324-4 du code du tourisme) et en l'absence de refus de votre part, le classement est réputé acquis et transmis à l'ADDET05.

A SAVOIR

Le classement est indépendant de tout démarchage commercial et ne peut en aucun cas contraindre à une adhésion à quel qu'autre service.



CLASSEMENT « MEUBLE DE TOURISME » PROCEDURE ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Rappel du code du tourisme – Art.D324-1 et D324-2

- « Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile. »
- « Les meublés de tourisme classés sont répartis dans l'une des catégories désignées par un nombre d'étoiles croissant, en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'organisme mentionné à l'article L. 141-2 et homologué par arrêté du ministre chargé du tourisme. »

Les avantages et intérêts liés au classement

- Garantir à vos clients la qualité de votre hébergement.
- Pouvoir être rattaché à l'Agence Nationale des Chèques Vacances.
- Abattement fiscal forfaitaire : 71 % des recettes provenant de la location

LA PROCEDURE DE CLASSEMENT

- Prendre connaissance de la grille de classement ci-jointe et déterminer la catégorie de classement souhaitée.
- Adresser votre demande écrite et joindre les documents suivants :
 - Bon de commande
 - Etat descriptif du meublé
 - Formulaire CERFA 11819*03 Demande de Classement
 - Formulaire CERFA 14004*03 : Déclaration en Mairie
 - Votre règlement par chèque à l'ordre de La SEM SGATRIIS : 110€ pour la visite d'un meublé (jusqu'à 3 meublés).

Office de Tourisme de Risoul
Service Classement de Meublés
Bâtiment d'accueil - 05600 RISOUL
04 92 46 10 00 / clubdesambassadeurs@risoul.com

Organisme certifié pour effectuer les visites de contrôle des meublés de tourisme.

MAJ 18/10/2018

- La visite dure environ 1h00. Les 112 critères de la grille seront contrôlés. Elle est effectuée en présence du propriétaire ou de son mandataire. Au préalable, il est indispensable de préparer le logement : propreté, vérification des ampoules et du bon fonctionnement de tous les appareils sans oublier de recenser l'ensemble des critères demandés selon la catégorie souhaitée.
- Dans un délai d'un mois, L'Office de Tourisme de Risoul adresse au propriétaire le certificat de visite qui comprend :
 - Un rapport détaillé d'inspection attestant la conformité au tableau de classement dans la catégorie demandée,
 - La grille de contrôle renseignée
 - Une proposition de décision de classement pour la catégorie indiquée dans le rapport de contrôle.

Le loueur du meublé ou son mandataire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception du certificat de visite pour refuser la proposition de classement.

A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.
Le classement est prononcé pour une durée de 5 ans.

- Le classement obtenu étant valable 5 ans, si vous réalisez des travaux au cours de cette période et que vous souhaitez obtenir une classification supérieure, vous devez faire une nouvelle demande de classement avant la fin des 5 ans. Cette demande sera soumise aux mêmes conditions que la demande initiale.

Dans le cas où l'hébergement ne remplirait pas les critères de qualification de la catégorie (1 à 5 étoiles) souhaitée par le propriétaire, l'Office de Tourisme de Risoul devra émettre un avis défavorable et le meublé ne pourra être classé.

Néanmoins, le propriétaire pourra réitérer sa demande de classement après avoir mis en place les éléments manquants dans la même catégorie ou pour une catégorie inférieure.

Cette nouvelle demande devra reprendre toutes les étapes de la procédure et sera facturée **au même tarif**.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Libre arbitre :**

Le classement meublé de tourisme est une démarche volontaire et totalement indépendante de celle d'une labellisation (Label Risoul, Gîtes de France, Clévacances...).

Le classement est indépendant de tout démarchage commercial et ne peut en aucun cas contraindre à une adhésion à quel qu'autre service.

- **Confidentialité des données et droit d'accès:**

L'Office de Tourisme de Risoul s'engage à respecter la confidentialité des informations recueillies au cours de ses activités de contrôle, hormis les données nécessaires au classement. Les données concernant les décisions de classement sont transmises mensuellement à l'ADDET 05 pour la mise à jour du suivi des meublés classés.

La Loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à « l'informatique, aux fichiers et aux libertés », prévoit un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant dans le rapport de visite.

- **Réclamation :**

Dès réception des documents relatifs à la démarche de classement, envoyés par l'Office de Tourisme après la visite, vous disposez de 15 jours pour adresser vos remarques soit par courriel avec demande d'accusés de réception à l'adresse clubdesambassadeurs@risoul.com

Soit par Lettre recommandée avec accusé de réception à :

Office de Tourisme de Risoul
Service Classement en meublés de Tourisme
Bâtiment d'accueil
05600 RISOUL

Pour toute réclamation un accusé de réception vous sera envoyé dans un délai maximum de 8 jours. La réponse à votre plainte vous sera apportée par écrit dans un délai maximum de 15 jours.



CLASSEMENT EN « MEUBLE DE TOURISME »

BON DE COMMANDE - VISITE DE CONTRÔLE

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Atteste faire auprès de l'Office de Tourisme de Risoul, la demande de classement de mon / mes hébergement(s).

Par conséquent, j'accepte que mon / mes hébergement(s) soit(ent) soumis au contrôle des 112 critères référencés dans la nouvelle grille validée par l'arrêté du 02 Août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme.

Je retourne les différents documents référencés ci-dessous et souhaite que l'Office de Tourisme me contacte afin de fixer un rendez-vous pour la visite de classement. Ainsi je communique :

Téléphone :

Mail :

Je m'engage à vérifier tous les éléments de mon hébergement. J'ai bien noté que dans le cas où, le jour de la visite, ma structure ne répond pas aux exigences de la catégorie choisie, celle-ci ne pourra aboutir au classement du meublé. Je devrai donc faire une nouvelle demande.

J'atteste que tous les équipements présents lors de la visite de classement de mon meublé restent de façon pérenne dans celui-ci.

Pièces à fournir :

- Bon de commande (présent document)
- Etat descriptif du meublé
- Formulaire CERFA 11819*03 Demande de classement
- Formulaire CERFA 14004*03 Déclaration en Mairie

Règlement de la procédure de classement par chèque bancaire à l'ordre de l'Office de Tourisme de Risoul, encaissé à réception. **110€** par meublé (jusqu'à 3 meublés) puis **50€** par meublés supplémentaire.

Je déclare avoir pris connaissance de la procédure de classement et des conditions générales de vente et les accepter.

Fait à : Le :

Signature :

Organisme certifié pour effectuer les visites de contrôle des meublés de tourisme.

MAJ 24/10/2018

INFORMATIONS SUR LE MEUBLE

Coordonnées du meublé :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Nom et téléphone de la personne chargée d'accueillir l'évaluateur (si différent du propriétaire) :

Le meublé est-il labellisé ?

- Gîtes de France
- Clé Vacances
- Label Risoul

Classement actuel : (en étoiles, épis, clés, oreillers, ...) :

Classement souhaité (en étoiles uniquement) :

Données générales du meublé :

Superficie totale : m² Capacité d'accueil : personnes

MENTIONS LEGALES

Toute information recueillie pendant la visite de contrôle est traitée de manière confidentielle et fait l'objet d'un traitement informatisé. L'Office de Tourisme de Risoul n'utilise en aucun cas ces informations à des fins de promotions ou de commercialisation sauf à la demande expresse et écrite du propriétaire.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Office de Tourisme de Risoul
Service Classement de Meublés
Bâtiment d'accueil
05600 RISOUL 1850



ETAT DESCRIPTIF DU MEUBLE DE TOURISME

(Merci de cocher et / ou remplir es cases concernées)

I. Renseignements généraux.

Nom du propriétaire :	
Adresse principale :	
Code Postal :	Commune :
Numéro de téléphone :	
Adresse e-mail :	
Dénomination commerciale de la location :	
Adresse de la location :	
Code Postal :	Commune :
Numéro de téléphone du meublé (si différent) :	
Êtes-vous partenaire de l'Office de Tourisme de Risoul pour ce meublé ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

II. Principales caractéristiques du meublé.

Nombre maximal de personnes susceptibles d'être logées :		
<input type="checkbox"/> Studio	<input type="checkbox"/> Studio Cabine	<input type="checkbox"/> Chalet
<input type="checkbox"/> Appartement dans maison	<input type="checkbox"/> Appartement dans immeuble	<input type="checkbox"/> Appartement dans chalet
<input type="checkbox"/> Maison	<input type="checkbox"/> Loft	
A quel étage est situé le logement : <input type="checkbox"/> Rez-de-Chaussée <input type="checkbox"/> 1 ^{er} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} <input type="checkbox"/> 4 ^{ème} <input type="checkbox"/> 5 ^{ème} <input type="checkbox"/> 6 ^{ème} <input type="checkbox"/> 7 ^{ème} <input type="checkbox"/> 8 ^{ème} <input type="checkbox"/> 9 ^{ème} <input type="checkbox"/> Rez-de-jardin		
Superficie totale du meublé :		Nombre de pièce d'habitation (hors sanitaires) :
La construction est : <input type="checkbox"/> Neuve <input type="checkbox"/> Récente (moins de 10 ans) <input type="checkbox"/> Ancienne (plus de 10 ans)		
La location est mitoyenne : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, avec : <input type="checkbox"/> Le Propriétaire <input type="checkbox"/> d'autres logements		
Le logement est-il équipé pour l'accueil de personnes handicapées ou à mobilité réduite ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Le logement dispose t-il d'un système de chauffage ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, quel type ? <input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffage individuel		
<input type="checkbox"/> Fioul	<input type="checkbox"/> Gaz	<input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Electrique <input type="checkbox"/> Solaire
Le meublé dispose t-il ? <input type="checkbox"/> De la climatisation <input type="checkbox"/> d'un système de rafraîchissement d'air		

Aménagements dont le locataire a la jouissance :	
<input type="checkbox"/> Balcon de m ² avec vue sur	<input type="checkbox"/> Terrasse de m ² avec vue sur
<input type="checkbox"/> Jardin privatif de m ²	<input type="checkbox"/> Jardin collectif de m ²
<input type="checkbox"/> Cour privative de m ²	<input type="checkbox"/> Cour collective de m ²
<input type="checkbox"/> Emplacement privatif de parking	<input type="checkbox"/> Garage privatif de parking
<input type="checkbox"/> Piscine privative intérieure	<input type="checkbox"/> Piscine collective intérieure
<input type="checkbox"/> Piscine privative extérieure	<input type="checkbox"/> Piscine privative extérieure

III. Situation géographique.

Le meublé est :			
<input type="checkbox"/> Isolé dans un hameau	<input type="checkbox"/> dans un village	<input type="checkbox"/> dans une station de ski	<input type="checkbox"/> dans une ville
Distance des principaux services et centres d'intérêt touristique :			
<input type="checkbox"/> Gare SNCF	<input type="checkbox"/> Gare Routière	<input type="checkbox"/> Arrêt de Bus pour liaison gares	
<input type="checkbox"/> Taxi	<input type="checkbox"/> Centre Ville		
<input type="checkbox"/> Office de Tourisme	<input type="checkbox"/> Centre médical	<input type="checkbox"/> Pharmacie	
<input type="checkbox"/> Poste	<input type="checkbox"/> Agence Postale communale		
<input type="checkbox"/> Banque	<input type="checkbox"/> Garderie	<input type="checkbox"/> Commerces	<input type="checkbox"/> Alimentation
<input type="checkbox"/> Restaurant	<input type="checkbox"/> Café-bar	<input type="checkbox"/> Tabac-Pressé	<input type="checkbox"/> Boulangerie
<input type="checkbox"/> Cinéma	<input type="checkbox"/> Musée	<input type="checkbox"/> Patinoire	<input type="checkbox"/> Spa / Sauna
<input type="checkbox"/> Piscine	<input type="checkbox"/> Lac	<input type="checkbox"/> Plan d'eau	<input type="checkbox"/> Rivière
<input type="checkbox"/> Station de ski	<input type="checkbox"/> Pistes ski alpin	<input type="checkbox"/> Pistes Ski nordiques	<input type="checkbox"/> Pistes raquettes

IV. Agencement du meublé et surface des pièces.

Surface des pièces : donner la surface d'une hauteur sous plafond supérieure à 1.80m			
<input type="checkbox"/> Entrée	<input type="checkbox"/> Cuisine	<input type="checkbox"/> Séjour avec couchage	<input type="checkbox"/> Séjour sans couchage
Surface en m ² :	Surface en m ² :	Surface en m ² :	Surface en m ² :
Salle d'eau avec WC :	Salle d'eau sans WC :	WC Indépendants :	
1 - surface en m ² :	4 - surface en m ² :	1 - surface en m ² :	
2 - surface en m ² :	5 - surface en m ² :	2 - surface en m ² :	
3 - surface en m ² :	6 - surface en m ² :	3 - surface en m ² :	
Chambres :	Cabines :		
1 - surface en m ² :	1 - surface en m ² :		
2 - surface en m ² :	2 - surface en m ² :		
3 - surface en m ² :	3 - surface en m ² :		
4 - surface en m ² :	4 - surface en m ² :		
Agencement et éléments de la cuisine / coin cuisine :			
<input type="checkbox"/> Hotte aspirante ou VMC	Nombre de Foyers :	<input type="checkbox"/> Table induction ou vitrocéramique	<input type="checkbox"/> Poubelle fermée
<input type="checkbox"/> Lave-vaisselle	<input type="checkbox"/> Mini four	<input type="checkbox"/> Four	<input type="checkbox"/> Micro-ondes
<input type="checkbox"/> Réfrigérateur	<input type="checkbox"/> Congélateur	<input type="checkbox"/> Compartiment	<input type="checkbox"/> conservateur
<input type="checkbox"/> Compartiment congélateur			
<input type="checkbox"/> Bouilloire	<input type="checkbox"/> Cafetière	<input type="checkbox"/> Grille pain	<input type="checkbox"/> Autocuiseur
<input type="checkbox"/> Vaisselle en nombre suffisant	<input type="checkbox"/> Matériel de cuisson en nombre suffisant	<input type="checkbox"/> Ustensiles de cuisine en nombre suffisant	<input type="checkbox"/> Rangements

Agencement et éléments de la ou les salle(s) d'eau			
Salle d'eau N°1 :			
<input type="checkbox"/> Douche	<input type="checkbox"/> Un lavabo avec eau chaude	<input type="checkbox"/> Une prise de courant libre près du miroir	<input type="checkbox"/> Patères
<input type="checkbox"/> Baignoire	<input type="checkbox"/> Miroir	<input type="checkbox"/> Deux points lumineux dont un au-dessus du lavabo	<input type="checkbox"/> Rangements
<input type="checkbox"/> Pare-douche	<input type="checkbox"/> Une tablette sous miroir Ou plan vasque		
Salle d'eau N°2 :			
<input type="checkbox"/> Douche	<input type="checkbox"/> Un lavabo avec eau chaude	<input type="checkbox"/> Une prise de courant libre près du miroir	<input type="checkbox"/> Patères
<input type="checkbox"/> Baignoire	<input type="checkbox"/> Miroir	<input type="checkbox"/> Deux points lumineux dont un au-dessus du lavabo	<input type="checkbox"/> Rangements
<input type="checkbox"/> Pare-douche	<input type="checkbox"/> Une tablette sous miroir Ou plan vasque		

V. Agencement du meublé et surface des pièces (Suite)

Agencement et éléments de la ou des chambres(s)			
Salon-Séjour- Salle à manger			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Table pour personnes	<input type="checkbox"/> Chaise(s) / Tabourets - Nombre :	<input type="checkbox"/> Table basse
	<input type="checkbox"/> Banc pour personnes	<input type="checkbox"/> Occultation opaque intérieure ou extérieure	
	<input type="checkbox"/> Canapé pour personnes	<input type="checkbox"/> Canapé convertible pour personnes	<input type="checkbox"/> Fenêtre
	<input type="checkbox"/> Télévision	<input type="checkbox"/> Télévision écran plat	<input type="checkbox"/> Accès à des chaînes internationales
	<input type="checkbox"/> Lecteur DVD	<input type="checkbox"/> Accès internet	
	<input type="checkbox"/> Chaîne Hi-fi avec lecteur de CD et radio	<input type="checkbox"/> Téléphone	<input type="checkbox"/> Rangements
Mezzanine			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Lits(s) simple(s) Nombre :	<input type="checkbox"/> Lits(s)double(s) Nombre :	<input type="checkbox"/> Lits(s)superposé(s) Nombre :
	Taille (cm) en largeur :	Taille (cm) en largeur :	Taille (cm) en largeur :
	Taille (cm) en Longueur :	Taille (cm) en Longueur :	Taille (cm) en Longueur :
	<input type="checkbox"/> Un chevet et une lampe de chevet par personne	<input type="checkbox"/> Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient)	<input type="checkbox"/> Alèses
	<input type="checkbox"/> Canapé pour personnes	<input type="checkbox"/> Fauteuil : nombre :	<input type="checkbox"/> Table basse
	<input type="checkbox"/> Canapé convertible Pour personnes	<input type="checkbox"/> Occultation opaque extérieure ou intérieure	<input type="checkbox"/> Fenêtre de toit
Cabine			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Lits(s) simple(s) Nombre :	<input type="checkbox"/> Lits(s)double(s) Nombre :	<input type="checkbox"/> Lits(s)superposé(s) Nombre :
	Taille (cm) en largeur :	Taille (cm) en largeur :	Taille (cm) en largeur :
	Taille (cm) en Longueur :	Taille (cm) en Longueur :	Taille (cm) en Longueur :
	<input type="checkbox"/> Un chevet et une lampe de chevet par personne	<input type="checkbox"/> Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient)	<input type="checkbox"/> Alèses
Coin Montagne			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Lits(s) simple(s) Nombre :	<input type="checkbox"/> Lits(s)double(s) Nombre :	<input type="checkbox"/> Lits(s)superposé(s) Nombre :
	Taille (cm) en largeur :	Taille (cm) en largeur :	Taille (cm) en largeur :
	Taille (cm) en Longueur :	Taille (cm) en Longueur :	Taille (cm) en Longueur :
	<input type="checkbox"/> Un chevet et une lampe de chevet par personne	<input type="checkbox"/> Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient)	<input type="checkbox"/> Alèses
Alcôve			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Lits(s) simple(s) Nombre :	<input type="checkbox"/> Lits(s)double(s) Nombre :	<input type="checkbox"/> Lits(s)superposé(s) Nombre :
	Taille (cm) en largeur :	Taille (cm) en largeur :	Taille (cm) en largeur :
	Taille (cm) en Longueur :	Taille (cm) en Longueur :	Taille (cm) en Longueur :
	<input type="checkbox"/> Un chevet et une lampe de chevet par personne	<input type="checkbox"/> Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient)	<input type="checkbox"/> Alèses

Chambre 1	<input type="checkbox"/> Lits(s) simple(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Un chevet et une lampe de chevet par personne	<input type="checkbox"/> Lits(s)double(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient)	<input type="checkbox"/> Lits(s)superposé(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Alèses
Chambre 2	<input type="checkbox"/> Lits(s) simple(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Un chevet et une lampe de chevet par personne	<input type="checkbox"/> Lits(s)double(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient)	<input type="checkbox"/> Lits(s)superposé(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Alèses
Chambre 3	<input type="checkbox"/> Lits(s) simple(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Un chevet et une lampe de chevet par personne	<input type="checkbox"/> Lits(s)double(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient)	<input type="checkbox"/> Lits(s)superposé(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Alèses
Chambre 4	<input type="checkbox"/> Lits(s) simple(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Un chevet et une lampe de chevet par personne	<input type="checkbox"/> Lits(s)double(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient)	<input type="checkbox"/> Lits(s)superposé(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Alèses
Chambre 5	<input type="checkbox"/> Lits(s) simple(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Un chevet et une lampe de chevet par personne	<input type="checkbox"/> Lits(s)double(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Interrupteur éclairage central près du lit (va et vient)	<input type="checkbox"/> Lits(s)superposé(s) Nombre : Taille (cm) en largeur : Taille (cm) en Longueur : <input type="checkbox"/> Alèses

VI. Equipements

Equipement intérieur et extérieur	
Equipement	<input type="checkbox"/> Lave-linge <input type="checkbox"/> Sèche-linge électrique <input type="checkbox"/> Etendage à linge <input type="checkbox"/> Seau et balai <input type="checkbox"/> Fer et table à repasser <input type="checkbox"/> Aspirateur ou équivalent <input type="checkbox"/> Mobilier de jardin <input type="checkbox"/> Terrain de tennis <input type="checkbox"/> Sauna <input type="checkbox"/> Hammam <input type="checkbox"/> Balnéo <input type="checkbox"/> Balançoire <input type="checkbox"/> Table de ping-pong <input type="checkbox"/> Console de jeux <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Développement durable	
Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	<input type="checkbox"/> Double vitrage <input type="checkbox"/> Ampoules basse consommation <input type="checkbox"/> Appareils électroménagers Classe A <input type="checkbox"/> Panneaux solaires <input type="checkbox"/> Chaudière bois <input type="checkbox"/> Détecteur de présence <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	<input type="checkbox"/> Chasse d'eau double flux	<input type="checkbox"/> Robinets avec économiseur d'eau	<input type="checkbox"/> Plaquettes ou stop eau dans les toilettes
	<input type="checkbox"/> Récupération et utilisation de l'eau de pluie		<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tri sélectif et affichage des règles de tri	<input type="checkbox"/> Technique de compostage	<input type="checkbox"/> Tri sélectif	<input type="checkbox"/> Affichage des règles de tri

VII. Services

Services proposés	
Accueil personnalisé : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Service de ménage à la demande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Draps à la demande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Lits faits à l'arrivée à la demande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Linge de toilette à la demande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Linge de table à la demande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Siège et lit de bébé à la demande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Adaptateur électrique à la demande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Produits d'entretien à la demande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

VIII. Qualité et fiabilité de l'information client

Mise à disposition de la grille de classement sur demande : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Dépliants : brochures d'information locale et touristique <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Documentation touristique traduite en au moins une langue étrangère : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

IX. Modalités du prix de location

Services et ou prestations compris ou pas dans le prix de location	
Charges	Eau - Electricité – Chauffage <input type="checkbox"/> Compris <input type="checkbox"/> Non compris
Ménage	Ménage fin de séjour <input type="checkbox"/> Compris <input type="checkbox"/> Non compris
	Ménage quotidien <input type="checkbox"/> Compris <input type="checkbox"/> Non compris
Services	Draps à la demande <input type="checkbox"/> Compris <input type="checkbox"/> Non compris
	Linge de toilette à la demande <input type="checkbox"/> Compris <input type="checkbox"/> Non compris
	Linge de table à la demande <input type="checkbox"/> Compris <input type="checkbox"/> Non compris
	Lits faits à l'arrivée <input type="checkbox"/> Compris <input type="checkbox"/> Non compris
	Siège et lit bébé à la demande <input type="checkbox"/> Compris <input type="checkbox"/> Non compris
	Produits d'entretien à la demande <input type="checkbox"/> Compris <input type="checkbox"/> Non compris

X. Le meublé de tourisme (quelques éléments de définitions et critères)

<p>Au sens de l'article D-324-1 du Code du Tourisme, les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile.</p>	
<p>Exigence minimale : un logement meublé d'une pièce d'habitation destiné à accueillir une ou deux personnes doit avoir une surface minimale de 9m² lorsque la cuisine est séparée ou au moins 12m² lorsqu'il existe un coin cuisine.</p>	
<p>Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.</p>	
<p>Calcul de la surface habitable totale du logement : Le calcul porte sur la somme des surfaces relevées pour chaque pièce d'habitation (dont la hauteur sous plafond est de 1.80m. minimum) en tenant compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des exigences de la définition d'une pièce d'habitation - Des exigences de la superficie liée au nombre de personnes accepté par une pièce d'habitation - Tolérance de 10% de la surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes pour les catégories 3*, 4* et 5*. 	
<p>Les espaces à prendre en compte dans le calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficies incluses : toutes les pièces d'habitation cuisine ou coin cuisine inclus - Superficies non incluses : salle(s) d'eau et toilette(s) 	
<p>Literie (critère30) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lits 1 personne : Pour la catégorie 1* : 80 cm x 190 cm Pour les catégories 2*, 3* et 4* : 90 cm x 190 cm Pour la catégorie 5* : 90 cm x 200 cm 	<ul style="list-style-type: none"> - Lits 2 personnes : Pour les catégories 1*, 2*, 3* et 4* : 140 cm x 190 cm Pour la catégorie 5* : 160 cm x 200 cm
<p>Définition d'une salle d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elle est privative au logement et située dans le logement, - Elle est dans un espace clos, - Elle est aérée (présence d'un ouvrant ou d'une VMC), 	<ul style="list-style-type: none"> - Elle a un accès indépendant (des autres pièces), - Elle propose eau chaude et eau froide (lavabo, douche, baignoire).
<p>Dimensions douche standard = 80 cm x 80 cm</p>	<p>Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm</p>
<p>Compartiment conservation (***) : compartiment à basse température qui permet une conservation de longue durée à -18°C de produits congelés ou surgelés.</p>	<p>Compartiment congélateur (****) : il est capable de maintenir une température inférieure ou égale à -18° et de produire à la demande une température inférieure à -26°C. Cette fonction permet de congeler les aliments par un abaissement rapide de leur température en les exposant à un froid plus intense. Seuls ces modèles sont en mesure de surgeler un aliment.</p>

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Légende : X = critère obligatoire - O = critère optionnel - NA = critère non applicable									
CRITERES DE CLASSEMENT (le cas échéant des précisions sont apportées par critère dans la colonne de droite du tableau)									
	Statut du critère	Points	1*	2*	3*	4*	5*	Précisions	
Chapitre 1 : Equipements et aménagements									
1.1. Aménagement général									
Surfaces de l'habitation									
	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour une personne			12m ²	14m ²	16m ²	18m ²	24m ²	
	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes			12m ²	14m ²	18m ²	20m ²	26m ²	Tolérance de 10% (uniquement pour les catégories 3*, 4* et 5*)
	Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s)			7m ²	8m ²	9m ²	10m ²	12m ²	Ne sont comptées comme pièces d'habitation supplémentaires que les pièces d'au moins 7 mètres carrés (uniquement pour les catégories 1*, 2* et 3*). La somme des surfaces des pièces d'habitation respecte la somme des surfaces exigées par catégorie.
	Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation			3m ²	Pour les catégories 1*, 2*, 3* et 4* : maximum 2 personnes supplémentaires par pièce d'habitation. Pour la catégorie 5* : maximum 1 personne supplémentaire par pièce d'habitation.				
1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	X	5	X	X	X	X	X	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur.
2	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 25%	O	4	O	O	O	O	O	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
3	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 50%	O	4	O	O	O	O	O	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Les points se cumulent avec ceux des deux critères précédents.

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

4	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 75%	O	4	O	O	O	O	O	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Les points se cumulent avec ceux des trois critères précédents.
5	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 100%	O	4	O	O	O	O	O	Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 mètre. Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur. Les points se cumulent avec ceux des quatre critères précédents.
Équipement électrique de l'habitation									
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	X	1	X	X	X	X	X	Salle(s) d'eau comprise(s)
7	Eclairage en état de fonctionnement de chaque pièce	X	4	X	X	X	X	X	Eclairage électrique correct dans toutes les pièces du logement (y compris sanitaires, cuisine ou coin cuisine)
Téléphonie et communication									
8	Téléphone à proximité immédiate	X ou NA	1	X	X	NA	NA	NA	
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location - téléphone sans fil obligatoire pour la catégorie 5*	X ou O	1	O	O	X	X	X	Téléphone portable à carte mis à disposition dans le logement toléré
10	Accès internet haut débit	X ou O	3	O	O	O	X	X	Sauf impossibilité technique, alors le critère est non applicable
Télévision et équipement hi-fi									
11	Télévision couleur installée avec télécommande	X ou O	2	O	O	X	X	X	Prestation pouvant être assurée sous forme de service payant
12	Télévision couleur à écran plat installée avec télécommande	X ou O	2	O	O	O	O	X	Prestation pouvant être assurée sous forme de service payant
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques	X ou O	2	O	O	O	O	X	
14	Chaîne hi-fi (avec radio)	X ou O	2	O	O	O	O	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

15	Lecteur DVD	X ou O	2	O	O	O	X	X	
Equipements pour le confort du client									
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation	X	4	X	X	X	X	X	Tolérance acceptée pour les logements de type "loft"
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation	X	5	X	X	X	X	X	Les pièces intérieures sans ouvrant à l'extérieur ne sont pas prises en compte dans le nombre de pièces mises en location
18	Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, ...) ou intérieure (rideaux, double-rideaux, ...) dans chaque pièce recevant du couchage	X	5	X	X	X	X	X	
19	Confort acoustique : toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règles applicables à la date de la construction	X	5	X	X	X	X	X	Conforme au permis de construire et aux règles de construction pour les nouveaux bâtiments.
20	Existence d'un système de chauffage	X	5	X	X	X	X	X	Un système de chauffage présent dans toutes les pièces d'habitation y compris la (ou les) salle(s) d'eau. Tout moyen de chauffage (central, électrique, autre ...) Sauf exception justifiée par le climat (DOM-TOM), alors le critère est non applicable.
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air	X ou O	3	O	O	O	O	X	
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)	X ou O	3	O	O	X	X	X	Equipement pouvant être commun à plusieurs logements meublés pour les catégories 1*, 2* et 3*. Critère réputé acquis si accès libre et gratuit à la buanderie. Lorsque le critère est obligatoire, il devient optionnel pour les logements jusqu'à 3 personnes (inclus).
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus) - obligatoire en catégorie 5* pour les logements de plus de 2 personnes (inclus)	X ou O	2	O	O	O	X	X	Equipement pouvant être commun à plusieurs logements meublés pour les catégories 1*, 2* et 3*. Critère réputé acquis si accès libre et gratuit à la buanderie. Lorsque le critère est obligatoire, il devient optionnel pour les logements jusqu'à 5 personnes inclus (catégorie 4*) et 1 personne (catégorie 5*).
24	Etendage ou séchoir à linge	X	4	X	X	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)	X	5	X	X	X	X	X	
Mobiliers									
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant - obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	4	X	X	X	X	X	Si présence de penderie, alors elle est équipée de cintres de qualité. Le critère est réputé acquis si présence d'un dressing qui est compté comme un élément de rangement commun.
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé	X	4	X	X	X	X	X	
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuil(s) et table basse	X	4	X	X	X	X	X	Canapé convertible accepté pour les catégories 1*, 2* et 3*. Le critère devient non applicable s'il n'y a pas de séjour.
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble	X ou O	3	O	O	X	X	X	
1.2. Aménagement des chambres									
Literie									
	Lit(s) pour une personne :								
	- Largeur			80 cm	90 cm	90 cm	90 cm	90 cm	
	- Longueur			190 cm	190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	
	Lit(s) pour deux personnes :								
	- Largeur			140 cm	140 cm	140 cm	140 cm	160 cm	
	- Longueur			190 cm	190 cm	190 cm	190 cm	200 cm	
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	X	4	X	X	X	X	X	Tolérance pour : - lits superposés (80cmx190cm) - canapé-lits convertibles (130cmx190cm) - uniquement pour les studios de catégorie 1*, 2* et 3* - lits rabattables pour les studios (toutes catégories) Non admis : lit(s) avec sommier(s) métallique(s)

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

31	Un oreiller par personne - 2 oreillers par personne pour les catégories 3*, 4* et 5*	X	2	X	X	X	X	X	Pour les catégories 1* et 2*, deux oreillers peuvent être remplacés par un traversin. Le critère est alors réputé acquis.
32	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	2	X	X	X	X	X	
33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles	X	2	X	X	X	X	X	
Equipements et mobiliers (dont électriques)									
34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant	X	1	X	X	X	X	X	
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)	X ou O	2	O	O	O	X	X	
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne	X ou O	2	O	O	O	X	X	
1.3. Equipements et aménagement des sanitaires									
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à (inclus) :				6 pers.	6 pers.	6 pers.	6 pers.	4 pers.	
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X	5	X	X	X	X	X	Salle d'eau ouverte sur la chambre tolérée, pour les logements meublés de 1 chambre maximum.
38	Equipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - une baignoire (dimensions supérieures au standard) équipée d'une douche avec pare-douche ou une baignoire et une douche ou une douche (dimensions supérieures au standard) - obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	3	X	X	X	X	X	Baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche acceptée pour les catégories 1* et 2*. Dimension douche standard = 80 cm x 80 cm Dimensions baignoire standard = 170 cm x 75 cm Pour les catégories 1* et 2*, baignoire sabot équipée d'une douche avec pare-douche tolérée en lieu et place de la douche.
39	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement - water-closet indépendant de la salle d'eau obligatoire pour les 5*	X	2	X	X	X	X	X	Toilette sèche acceptée

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements de plus de (inclus) :		7 pers.	7 pers.	7 pers.	7 pers.	5 pers.			
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	X	5	X	X	X	X	X	Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable.
41	Équipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour toutes les catégories	X	3	X	X	X	X	X	Baignoire équipée d'une douche avec rideau de douche accepté pour les catégories 1* et 2*. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable.
42	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	X	2	X	X	X	X	X	Toilette sèche acceptée. Pour les logements de moins de 7 personnes, ce critère est non applicable.
Équipements salle(s) d'eau									
43	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	X ou O	2	O	O	O	X	X	
44	Une prise de courant libre à proximité du miroir	X ou O	2	O	O	X	X	X	La prise de courant libre doit permettre de se raser ou sécher les cheveux devant le miroir.
45	Patère(s)	X	1	X	X	X	X	X	
46	Miroir - Miroir en pied obligatoire pour les 4* et 5*	X ou O	2	O	O	O	X	X	
47	Tablette sous miroir ou plan vasque	X ou O	2	O	O	O	X	X	
48	Espace(s) de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)	X ou O	2	O	O	X	X	X	
49	Sèche-cheveux électrique	X ou O	1	O	O	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

1.4. Equipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement									
Bac(s) à laver									
50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)	X	3	X	X	X	X	X	
Appareils de cuisson									
	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus)			2 foyers	2 foyers	4 foyers	4 foyers	4 foyers	
	Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus)			4 foyers					
51	Nombre de foyers respectés	X	3	X	X	X	X	X	Pour les exigences d'une plaque à 4 foyers, si le logement est équipé d'une plaque à induction ou vitrocéramique à 3 foyers, alors le critère est réputé acquis.
52	Plaque vitrocéramique ou à induction	O	3	O	O	O	O	O	
53	Mini-four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)	X ou NA	2	X	X	NA	NA	NA	Pour les catégories 1* et 2*, si le micro-ondes est équipé d'une fonction "four combiné" alors le critère 55 est réputé acquis. Lorsqu'il est obligatoire, le critère devient optionnel pour les logements de plus de 5 personnes (inclus).
54	Four	X ou O	3	O	O	X	X	X	Pour les catégories 1* et 2*, le four est obligatoire pour les logements de plus de 5 personnes (inclus).
55	Four à micro-ondes	X ou O	3	O	O	X	X	X	Pour les catégories 1* et 2*, si le four micro-ondes est équipé d'une fonction "four combiné", alors le critère 53 est réputé acquis.
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée	X	4	X	X	X	X	X	Il est entendu par "ventilation" une aération naturelle dans la cuisine ou le coin cuisine.

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Vaisselle et matériels de cuisson									
57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant : - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café - vaisselle obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne - vaisselle obligatoire pour les catégories 4* et 5*	X	3	X	X	X	X	X	
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte	X	3	X	X	X	X	X	
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout	X	2	X	X	X	X	X	
Autres matériels									
60	Cafetière	X	2	X	X	X	X	X	Cafetière électrique ou mécanique
61	Bouilloire	X ou O	1	O	X	X	X	X	
62	Grille pain	X ou O	1	O	O	X	X	X	
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus) - 2 personnes (inclus) pour les catégories 4* et 5*	X ou O	2	O	O	X	X	X	Lorsqu'il est obligatoire, le critère devient optionnel pour les logements de 3 personnes ou moins (catégorie 3*) et 1 personne (catégorie 4* et 5*).
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	X	4	X	X	X	X	X	100 litres pour deux personnes, 10 litres par occupant supplémentaire
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	X ou O	2	O	O	O	X	X	
66	Poubelle fermée	X	1	X	X	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

1.5. Environnement et extérieurs									
Ascenseurs									
67	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	X ou NA	4	X	X	NA	NA	NA	Sauf contrainte locale ou architecturale. Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors lorsque le critère est obligatoire il devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1er et 3ème étage, alors lorsque le critère est obligatoire il devient optionnel.
68	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	X ou O	4	O	O	X	X	X	Sauf contrainte locale ou architecturale. Pour les catégories 1* et 2*, les points se cumulent avec ceux du critère précédent. Si le logement est situé en rez-de-chaussée, alors lorsque le critère est obligatoire il devient non applicable. Si le logement est situé entre le 1er et 2ème étage, alors lorsque le critère est obligatoire il devient optionnel.
Parking voiture									
69	Emplacement(s) à proximité	X	4	X	X	X	X	X	En cas de contrainte locale le critère est non applicable.
70	Emplacement(s) privatif(s)	X ou O	2	O	O	X	X	X	En cas de contrainte locale le critère est non applicable.
71	Garage privatif fermé	O	2	O	O	O	O	O	
Balcon, loggia, terrasse, jardin									
72	Logement meublé avec balcon ou loggia (3 m ² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	O	2	O	O	O	O	O	Si la profondeur du balcon ou de la loggia est inférieure à 1 mètre alors l'équipement en mobilier de jardin n'est pas obligatoire pour valider le critère.
73	Logement meublé avec terrasse ou jardin privé (5m ² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	O	3	O	O	O	O	O	Cour intérieure aménagée tolérée.
74	Logement meublé avec parc ou jardin - 50 m ² minimum (200 m ² minimum quand il est commun à d'autres logements)	O	4	O	O	O	O	O	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement									
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	X ou O	2	O	O	O	O	X	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples d'équipements : terrain de tennis, piscine, sauna, jacuzzi, étang de pêche...
76	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	O	O	O	O	O	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples d'équipements : terrain de tennis, piscine, sauna, jacuzzi, étang de pêche... Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
77	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	O	2	O	O	O	O	O	Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété. Exemples d'équipements : terrain de tennis, piscine, sauna, jacuzzi, étang de pêche... Les points se cumulent avec ceux des deux critères précédents.
Environnement									
78	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine agréable et dégagée)	O	4	O	O	O	O	O	
79	Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau	O	4	O	O	O	O	O	
80	Logement proche de centre(s) d'animation(s), lieu(x) de spectacle(s), de commerce(s) ou de transport(s) public(s)	O	4	O	O	O	O	O	
1.6. Etat et propreté des installations et des équipements									
81	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
82	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
83	Le mobilier est propre et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
84	La literie est propre et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	
85	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	X	5	X	X	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Chapitre 2 : Services aux clients									
2.1. Qualité et fiabilité de l'information client									
86	Mise à disposition du résumé de la présente grille de classement sur demande	X	1	X	X	X	X	X	
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)	X	3	X	X	X	X	X	Liste des informations locales pratiques : notamment commerces, services publics, santé, cultes, ... si elles existent. Liste d'informations touristiques : notamment sites, monuments, équipements de loisir, excursions, animations, office de tourisme, ... si elles existent.
88	Documentation d'informations touristiques traduite en au moins une langue étrangère mise à disposition	O	2	O	O	O	O	O	
2.2. Les services proposés									
89	Accueil personnalisé sur place	X ou O	3	O	O	O	O	X	
90	Draps à la demande - Draps inclus pour la catégorie 5*	X ou O	2	O	X	X	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
91	Linge de toilette à la demande - Linge de toilette inclus pour la catégorie 5*	X ou O	2	O	X	X	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
92	Linge de table à la demande - Linge de table inclus pour la catégorie 5*	X ou O	2	O	X	X	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
93	Lits faits à l'arrivée à la demande - Lits faits à l'arrivée inclus pour la catégorie 5*	X ou O	3	O	O	O	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande	X	2	X	X	X	X	X	Prestation gratuite pour les catégories 4* et 5*.
95	Service de ménage à la demande	X ou O	2	O	O	X	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition	X ou O	3	O	O	X	X	X	Prestations pouvant être assurées sous forme de service payant
97	Adaptateurs électriques à la demande	X ou O	2	O	X	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable									
3.1. Accessibilité									
Information, sensibilisation									
98	Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement	X	2	X	X	X	X	X	
Autres services									
99	Mise à disposition d'une boucle magnétique portative	O	2	O	O	O	O	O	
100	Réveil lumineux ou vibreur	O	2	O	O	O	O	O	
101	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	O	2	O	O	O	O	O	
102	Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches	O	2	O	O	O	O	O	
103	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	O	2	O	O	O	O	O	80 cm maximum
104	Largeur de toutes les portes adaptées	O	2	O	O	O	O	O	Minimum 0,77 mètre (passage utile)
105	Documentation mise à disposition, simple, compréhensible, associant pictogrammes et images aux textes (un seul message à la fois)	O	2	O	O	O	O	O	
3.2. Développement durable									
106	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	X	2	X	X	X	X	X	
107	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	O	2	O	O	O	O	O	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
108	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	X	2	X	X	X	X	X	

Tableau de classement des meublés de tourisme (toutes les catégories)
 (Source : arrêté du 17 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme)

109	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	0	2	0	0	0	0	0	Les points se cumulent avec ceux du critère précédent.
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire	X	2	X	X	X	X	X	Si une technique de compostage dédiée au logement est proposée, alors le critère est réputé acquis. Si l'immeuble ou la commune n'a pas mis en place un système de tri sélectif alors le critère est non applicable.
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	X	3	X	X	X	X	X	
112	Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	0	3	0	0	0	0	0	